



**Pourquoi se  
syndiquer  
à l'OGBL ?**



**OGBL**

**La solidarité fait la force.**

[ogbl.lu](http://ogbl.lu)

[facebook.com/ogbl.lu](https://facebook.com/ogbl.lu)

[twitter.com/OGBL\\_Luxembourg](https://twitter.com/OGBL_Luxembourg)

# Introduction

Nous vivons depuis plusieurs années une crise économique avec des conséquences sociales difficiles pour les salariés actifs et retraités.

La crise économique et financière est souvent prise comme prétexte pour s'attaquer aux droits sociaux, au droit du travail et pour revenir sur les progrès sociaux qui ont été le fruit d'un long et patient travail syndical.

Les salaires, le niveau des retraites, le pouvoir d'achat sont sous pression tout comme l'emploi.

Plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicalisme fort et uni. Le syndicalisme est fort, s'il est représentatif, s'il est implanté dans tous les secteurs de l'économie, s'il est financièrement et politiquement indépendant, s'il compte beaucoup d'affiliés et peut de cette façon aussi bien peser sur la politique sociale et économique que défendre les intérêts sociaux collectifs et individuels de ses membres.

Avec ses 66 000 membres, une représentativité incontestable et des finances solides, l'OGBL est au Luxembourg le syndicat qui remplit ces conditions. La présente brochure rappelle les raisons pour se syndiquer et présente l'OGBL, ses structures et ses services.

Nous invitons ceux qui n'ont pas encore fait le choix de se syndiquer de rejoindre l'OGBL, le premier syndicat du Luxembourg. C'est dans votre intérêt à court et à long terme !



André Roeltgen  
Secrétaire général



Jean-Claude Reding  
Président national

# Pourquoi se syndiquer à l'OGBL ?

## **Parce que l'OGBL joue un rôle déterminant dans notre sécurité sociale et défend notre système de protection sociale !**

Nous disposons d'un bon niveau de protection sociale au Luxembourg. Ce n'est pas dû à un hasard. Non, c'est le résultat d'un combat acharné du mouvement syndical libre et indépendant.

Au Luxembourg c'est le mouvement syndical, l'OGBL et ses prédécesseurs, qui ont mis en avant la nécessité de la sécurité sociale, qui ont revendiqué le progrès social pour tous et qui ont développé les assurances sociales.

Sans l'engagement syndical, les assurances sociales seraient restées au stade de la charité organisée, de la protection minimale. Nous, syndicalistes libres et indépendants, nous en avons fait un droit universel, des institutions qui protègent efficacement par des prestations de qualité. Les allocations familiales, le congé parental, le revenu minimum garanti sont d'autres résultats du combat social de l'OGBL.

Aujourd'hui la sécurité sociale est remise en cause. Beaucoup nous disent que tout un chacun devrait se prémunir soi-même contre le risque de maladie et d'invalidité, et épargner pour sa retraite. La protection sociale ne devrait que garantir un minimum, un filet de sécurité contre la pauvreté. Nous refusons cette approche.



Une assurance maladie, une assurance pension de qualité qui permet à tout un chacun de continuer à vivre dignement en cas de maladie, d'invalidité et pendant la vieillesse est un droit. L'OGBL défend une protection sociale universelle comme droit pour chaque salarié.

Jusqu'à présent nous avons réussi à maintenir un niveau élevé de protection sociale en cas de maladie, de maternité, d'invalidité et de dépendance. Nous avons sauvé un système de pension avec des prestations sérieuses et l'âge légal de la retraite n'a pas été augmenté.

L'OGBL défend les prestations familiales, l'indemnité pour le congé parental et s'oppose à toute politique discriminatoire. L'introduction du statut unique a permis d'éliminer les discriminations qui subsistaient entre le statut de l'ouvrier et de l'employé et à renforcer la sécurité sociale publique pour tous. C'est un acquis de l'OGBL !

Pour continuer cette politique, pour défendre nos acquis sociaux, les développer et les moderniser, il nous faut votre appui, votre adhésion à l'OGBL !

## **Parce que l'OGBL défend votre pouvoir d'achat et lutte pour une juste rétribution de la richesse produite par le travail !**

L'OGBL est la première organisation syndicale au Luxembourg et est en conséquence le leader pour la grande majorité des conventions collectives de travail qui sont à négocier.

La crise est aujourd'hui utilisée comme prétexte pour diminuer les salaires ou pour freiner leur évolution. Les conventions collectives de travail sont attaquées systématiquement. Seule une organisation syndicale forte peut s'opposer efficacement à cette politique. Le pluralisme syndical, en fait la division syndicale, ne fait qu'affaiblir le mouvement syndical. Pour être en mesure de mener des négociations salariales couronnées de succès, il faut un syndicat fort avec beaucoup d'affiliés. Il faut s'affilier à l'OGBL.

Au Luxembourg nous connaissons encore l'indexation des salaires et des pensions. L'OGBL, par sa représentativité, par ses actions



syndicales, ses interventions a réussi à maintenir le système de l'indexation, même si le paiement des tranches indiciaires en 2012, 2013, et 2014 a été fixé arbitrairement au mois d'octobre par le gouvernement. Néanmoins l'indexation existe toujours et est importante pour garantir en temps de crise une adaptation du pouvoir d'achat à l'évolution des prix.

Sans l'indexation, avec un index plafonné, avec un index modulé comme le demandent les organisations patronales et certaines forces politiques, le pouvoir d'achat de la grande majorité des salariés diminuerait fortement.

L'OGBL a également pu négocier l'ajustement des salaires minimums à l'évolution générale des salaires. Voilà pourquoi le salaire minimum a non seulement été indexé en octobre dernier comme tous les salaires et pensions à l'évolution des prix, mais également en janvier 2013 à l'évolution générale des salaires impulsée par la négociation collective menée par les syndicats professionnels de l'OGBL.

## **Parce que l'OGBL défend votre emploi et un droit du travail qui protège les salariés contre l'arbitraire !**

L'OGBL s'engage pour la défense de l'emploi et pour un droit du travail qui protège le salarié. Ainsi, nous avons obtenu un renforcement des droits des salariés licenciés et au chômage, nous avons réussi à améliorer les dispositions concernant le chômage partiel. Ces acquis ne sont pas garantis, au contraire, ils sont sous attaque. Une raison de plus pour adhérer à l'OGBL.

Nous montrons les défaillances de notre droit par rapport aux restructurations, aux faillites, aux méthodes de management qui mettent en avant les exigences financières des actionnaires et propriétaires des entreprises, par rapport aux intérêts des salariés, l'intérêt à long terme de l'entreprise qui réside dans le travail bien fait, dans la qualité et l'investissement dans le futur. Si vous estimez qu'il faut avancer dans cette voie, il faut nous appuyer, rejoindre l'OGBL.

# Sur votre lieu de travail, pour vous défendre, pour améliorer vos conditions de travail, pour défendre votre salaire, vous avez besoin d'un syndicat fort : l'OGBL

L'OGBL regroupe 15 syndicats professionnels qui négocient les quelque 200 conventions collectives de travail dans les différents secteurs de l'économie.

Les syndicats appuient les délégués du personnel élus sous l'étiquette de l'OGBL dans leur travail.

Les syndicats professionnels de l'OGBL interviennent également si des restructurations sont annoncées pour mettre en place des plans de maintien de l'emploi et négocier le cas échéant des plans sociaux.

Jean-Claude Bernardini, membre du Bureau exécutif, coordonne le travail syndical au niveau des syndicats professionnels.

## **Syndicat Alimentation, Hôtellerie et Restauration**

Siège : 38, rte de Longwy  
Bertrange  
Tél. : 260214-1  
Secrétaire central : Romain Daubenfeld

## **Syndicat Aviation civile**

Siège : 38, rte de Longwy  
Bertrange  
Tél. : 260214-1  
Secrétaire central : Hubert Hollerich

## **Syndicat Banques et Assurances**

Siège : 146, bd. de la Pétrusse  
Luxembourg  
Tél. : 264969-421  
Secrétaire centrale : Véronique Eischen

## **Syndicat Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy  
Esch-sur-Alzette  
Tél. : 540545-238  
Secrétaire central : Jean-Luc de Matteis

**Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textile et Verre**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-243

Secrétaires centraux : Raymond Kapuscinsky, Alain Mattioli

**Syndicat Commerce**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-243

Secrétaires centraux : André Sowa, Hernani da Silva Gomes

**Syndicat Éducation et Sciences**

Siège : 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Luxembourg-Kirchberg

Tél. : 260969-1

Secrétaire centrale : Danièle Niele

**Syndicat Imprimeries, Médias et Culture - FLTL**

Siège : 146, bd. de la Pétrusse

Luxembourg

Tél. : 496005-214

Secrétaire central : Pierre Schreiner

**Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-293

Secrétaire centrale : Nora Back

**Syndicat Services et Énergie**

Siège : 146, bd. de la Pétrusse

Luxembourg

Tél. : 496005-214

Secrétaire central : Pierre Schreiner

**Syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement**

Siège : 146, bd. de la Pétrusse

Luxembourg

Tél. : 496005-214

Secrétaires centraux : Raymond Kapuscinsky, Estelle Winter

**Syndicat Services Publics**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-293

Secrétaire central : Christian Sikorski

**Syndicat Sidérurgie et Mines**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-237

Secrétaire central : Jean-Claude Bernardini

**Syndicat Transformations sur Métaux et Garages**

Siège : 60, bd. J.F. Kennedy

Esch-sur-Alzette

Tél. : 540545-237

Secrétaires centraux : Marco Casagrande, Raymond Kapuscinsky, Robert Wolff

**Syndicat Transport sur Route - ACAL**

Siège : 38, route de Longwy

Bertrange

Tél. : 260214-1

Secrétaire central : Romain Daubenfeld

## L'OGBL vous assiste si vous avez un problème en matière de droit du travail ou de droit social

Vous avez besoin d'un renseignement sur vos droits en tant que salarié, vous avez un litige avec votre employeur, vous avez besoin d'assistance par rapport aux institutions de la sécurité sociale, vous avez besoin d'assistance juridique en matière de droit du travail ou de droit social, le Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL avec ses conseillers est là pour vous aider.

Vous pouvez le joindre par **téléphone** : 26 54 37 77 par **courrier électronique** : info@ogbl.lu par **courrier** : Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL asbl. BP 2031 L-1020 Luxembourg ou directement dans les permanences organisées dans les bureaux du service à Luxembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Rodange, Wiltz au Luxembourg, à Audun-le-Tiche, Longwy, Thionville, Volmerange-les-Mines en France, à Bitburg, Saarlouis, Trèves en Allemagne, à Aywaille, Bastogne, Habay-la-Neuve, Vielsam en Belgique.

Viviane Jeblick, membre du Bureau exécutif, coordonne l'activité du service information, conseil et assistance.

## L'OGBL défend vos intérêts dans les instances de la sécurité sociale

En tant que premier syndicat représentatif des salariés et des retraités, l'OGBL est le syndicat majoritaire dans la représentation des assurés dans les différentes instances de la sécurité sociale :

- la Caisse nationale de santé
- la Caisse nationale d'assurance pension

L'OGBL est représenté dans les instances de l'Assurance accident, dans la commission mixte de reclassement, dans le comité de la caisse nationale des prestations familiales, dans le comité suivi de l'ADEM, dans le comité du service multisectoriel de santé au travail.

Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif, coordonne l'activité syndicale au niveau de la sécurité sociale.





## L'OGBL à la Chambre des salariés

La Chambre des salariés (CSL) est une institution publique qui avise les projets de loi lui soumis par le gouvernement, qui participe à l'organisation de la formation professionnelle initiale et continue et qui élit les représentants des salariés dans les instances de la sécurité sociale.

La Chambre des salariés se compose de 60 membres élus tous les 5 ans par tous les salariés et retraités. Ces élections mesurent également la représentativité nationale et sectorielle des différentes confédérations, associations et fédérations syndicales.

Lors des dernières élections l'OGBL a obtenu 36 élus sur 60. L'OGBL préside la CSL.

Pour plus d'informations sur la CSL, visitez le site internet de la CSL [www.csl.lu](http://www.csl.lu)

# L'OGBL est ouvert à tous les salariés et retraités

Vous pouvez participer au travail syndical en vous engageant :

- dans un de nos 15 syndicats professionnels
- dans une de nos sections locales au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France.
- Les sections locales du nord du pays sont assistées dans leur travail par le secrétaire régional Frank Arndt, les sections locales du centre par Jeff Medvescek, les sections locales de la région Dudelange-Est par Tom Jungen et les sections locales des régions Esch-Rumelange, Differdange et Rodange/Attert par Gérard Müller.
- Les sections locales en France sont assistées par Christian Simon-Lacroix, les sections locales en Belgique par Jacques Delacollette et les sections locales en Allemagne par Patrick Freichel.
- dans le département des retraités (responsable : Carlos Pereira)
- dans le département des immigrés (responsable : Eduardo Dias)
- dans le département des jeunes (responsable : Taina Bofferding)
- dans le département des femmes (responsable : Danièle Nieves)
- dans le département des travailleurs handicapés (responsable : Joël Delvaux)

Nico Clement, membre du Bureau exécutif, coordonne le travail syndical au niveau des sections des travailleurs frontaliers et plus généralement dans la Grande Région.

# Comment nous contacter ?

**Le siège de l'OGBL** se trouve à Esch-sur-Alzette au bd J.F. Kennedy. Vous pouvez y contacter le secrétariat général, la présidence, la trésorerie et un certain nombre de syndicats professionnels de l'OGBL.

Tél. : 54 05 45-1

Fax : 54 16 20

Email : [ogbl@ogbl.lu](mailto:ogbl@ogbl.lu)

Adresse postale : OGBL BP 149 L-4002 Esch-sur-Alzette

Le Bureau exécutif se compose de Jean-Claude Reding, président, d'André Roeltgen, secrétaire général, de Henri Bossi, vice-président, de Marie-Jeanne Leblond-Reuter, vice-présidente et des membres Jean-Claude Bernardini, Nico Clement, Véronique Eischen, Viviane Jeblick, Danièle Nieves, Carlos Pereira et Pierre Schreiner.

Si vous devez indiquer un **changement dans vos données personnelles**, si vous devez signaler le **décès d'un membre**, si vous voulez profiter d'une des **prestations offertes par nos partenaires** aux membres de l'OGBL (CMCM, GMI, DKV, Air Rescue, Spirit of St-Luc, BIL, Wüstenrot ...), adressez-vous au **Service de gestion des membres** de l'OGBL

31, avenue Grande-Duchesse Charlotte L-3441 Dudelange

Tél. : 51 50 05-555

Fax : 51 50 05-282

Email : [affiliation@ogbl.lu](mailto:affiliation@ogbl.lu)

Vous avez besoin d'un **conseil**, d'une **information** ou d'une **assistance** juridique dans le domaine du droit du travail ou de la sécurité sociale adressez-vous au **Service Information, Conseil et Assistance** de l'OGBL.

Adresse : Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL asbl

BP 2031 L-1020 Luxembourg

Tél. : 26 54 37 77

Fax : 48 69 49

Email : [info@ogbl.lu](mailto:info@ogbl.lu)

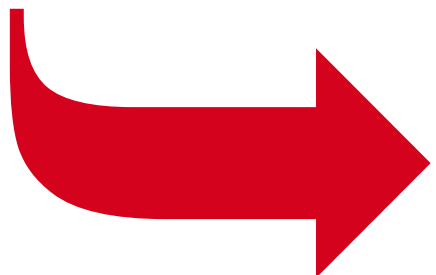
Informez-vous sur l'activité de l'OGBL

- sur internet : [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)
- sur facebook : [www.facebook.com/ogbl.lu](http://www.facebook.com/ogbl.lu)
- sur twitter : [www.twitter.com/OGBL\\_Luxembourg](http://www.twitter.com/OGBL_Luxembourg)
- en vous abonnant gratuitement à la newsletter électronique de l'OGBL.

# Devenez membre !

Veillez détacher le bulletin  
d'adhésion ci-contre.  
Remplissez-le et envoyez-le à

OGBL Service Gestion des Membres  
31, av. G-D Charlotte  
L-3441 Dudelange



# Demande d'adhésion Beitrittsantrag



**OGB-L**

LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG



# OGBL

# DEMANDE D'ADHÉSION BEITRITTSANTRAG

**CESSION DE SALAIRE / LOHNABTRETUNG**

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT / LASTSCHRIFT-MANDAT**

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'OGBL à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'OGBL.

NOTE: Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Ich ermächtige den OGBL, Zahlungen von meinem Konto mittels Lastschrift einzuziehen. Zugleich weise ich mein Kreditinstitut an, die vom OGBL auf mein Konto gezogenen Lastschriften einzulösen.

HINWEIS: Ich kann innerhalb von acht Wochen, beginnend mit dem Belastungsdatum, die Erstattung des belasteten Betrages verlangen. Es gelten dabei die mit meinem Kreditinstitut vereinbarten Bedingungen.

Réservé à l'administration / Der Verwaltung vorbehalten

Nom / Name

Prénom / Vorname

Date de naissance / Geburtsdatum

Nationalité / Nationalität

CP / PLZ

Localité / Ort

N° / Nr

Rue / Straße

IBAN - N° de compte / Kontonummer

Banque / Bank

BIC SWIFT / SWIFT BIC

Paiement récurrent / Wiederkehrende Zahlung

par mois / pro Monat

par an / pro Jahr

Créancier / Zahlungsempfänger

Identifiant du créancier / Identifikationsnummer des Zahlungsempfängers

OGBL 60, bd J.F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette

LU36 ZZZ000000008699001005

J'autorise l'OGBL à adapter le montant à encaisser à ses statuts ou aux conditions fixées par son congrès national et à enregistrer et traiter mes données personnelles dans ses fichiers.

Ich ermächtige den OGBL, die Zahlung gemäß seinen Statuten oder diesbezüglichen Kongreßbeschlüssen anzupassen und meine persönlichen Angaben in der elektronischen Datenverarbeitung zu erfassen.

Date / Datum \_\_\_\_\_

Localité / Ort \_\_\_\_\_

Signature / Unterschrift \_\_\_\_\_

MERCI DE REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE  
BITTE IN DRUCKBUCHSTABEN AUSFÜLLEN



Employeur / Arbeitgeber

Lieu de travail - Succursale / Arbeitsort - Filiale

Profession / Beruf

N° tél. privé avec préfixe / private Tel. Nr mit Vorwahl

Email privé / private E-mail

Statut

- Salarié(e) / Arbeitnehmer(in)
- Pensionné(e) / Pensionierte(r)

- Fonctionnaire / Beamter (Beamtin)
- actuellement sans emploi / z.Z. erwerbslos

- Apprenti(e) / Lehrling  
1,50 € par mois / pro Monat

- Etudiant(e)-Elève / Student(in)-Schüler (in)  
3,00 € par an / pro Jahr

Barème des cotisations / Beitragstabelle

Le montant des cotisations est échelonné selon le revenu brut ou la pension brute (1% - max 17,80€).  
Die Höhe der Beiträge ist nach dem Bruttoeinkommen oder der Bruttorente gestaffelt (1% - Max. 17,80€).

- Revenu sup. à / Einkommen über 1780 € = 17,80 €
- Revenu inf. à / Einkommen unter 1780 € = selon brut, prière d'indiquer / nach Brutto, bitte angeben

Brut / Brutto         €

- Temps plein / Vollzeit
- Temps partiel / Teilzeit

Syndicat précédent / Vorherige Gewerkschaft

depuis / seit

Recruté par / Geworben durch

OGBL Matr. / Mitgliedsnr.

## L'OGBL ...

### ... défend vos intérêts

- en négociant plus de 200 conventions collectives
- comme interlocuteur reconnu des autorités politiques et du patronat
- dans les institutions sociales (caisses de maladie et de pension, assurance-accidents et invalidité, caisse des prestations familiales, ...)

### ... vous offre protection et des services particuliers

- l'assistance juridique gratuite en matière de droit social
- la protection juridique gratuite en matière de droit du travail et de bail à loyer après une période d'affiliation de 12 mois
- l'assistance en cas de grève et de lock-out
- les conseils gratuits pour l'établissement de la déclaration d'impôts
- l'affiliation à la caisse de décès OGBL
- l'octroi d'une allocation aux survivants, max 620.- €
- la possibilité d'affiliation à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste
- la possibilité d'une couverture-santé et prévoyance transfrontalière par le biais du GMI - Groupe des Mutuelles Indépendantes (seulement France)
- des conditions de faveur pour votre affiliation à la Luxembourg Air Rescue (L) et au Spirit of St Luc (B)
- l'allocation d'une bourse aux parents d'étudiants poursuivant des études supérieures
- une assurance-loisirs gratuite et des possibilités d'assurance à des conditions préférentielles auprès de Vivium Assurances
- des conditions préférentielles pour un ensemble de prestations et de produits de la Banque Internationale à Luxembourg
- des conditions de faveur pour votre épargne-logement auprès de «Wüstenrot»
- des conditions privilégiées pour les produits d'assurance maladie complémentaire de DKV Luxembourg
- l'affiliation gratuite à la «Patienteverriedung» (association de défense des intérêts du patient)

### ... vous informe par

- la distribution gratuite de la revue mensuelle OGBL-Aktuell ainsi que d'autres documents
- ses divers sites internet [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu), [www.frontaliers-francais.lu](http://www.frontaliers-francais.lu), [www.frontaliers-belges.lu](http://www.frontaliers-belges.lu), [www.facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu), [twitter.com/OGBL\\_Luxembourg](https://twitter.com/OGBL_Luxembourg)
- des cours de formation gratuits (droit du travail et social, affaires syndicales)

## Der OGBL ...

### ... verteidigt Ihre Interessen

- durch den Abschluss von mehr als 200 Kollektivverträgen
- als anerkannter Verhandlungspartner von Politik und Wirtschaft
- bei den Institutionen der Sozialversicherung (Kranken- und Pensionskasse, Unfallversicherung, Invalidität, Kindergeldkasse, ...)

### ... bietet Schutz und besondere Leistungen durch

- den kostenlosen Rechtsbeistand in sozialrechtlichen Angelegenheiten
- den kostenlosen Rechtsschutz in arbeits- und mietrechtlichen Angelegenheiten nach einer Wartezeit von 12 Monaten
- die Unterstützung bei Streik und Aussperrung
- die kostenlose Beratung zum Erstellen der Steuererklärung
- die Mitgliedschaft in der OGBL-Sterbekasse
- die Gewährung einer Hinterbliebenenunterstützung, Max 620.- €
- die Möglichkeit der Mitgliedschaft bei der Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste
- Vorzugsbedingungen für die Mitgliedschaft in der Luxembourg Air Rescue (L) und dem Spirit of St Luc (B)
- die Gewährung eines Stipendiums an Eltern deren Kinder studieren
- die kostenlose Freizeitunfallversicherung und günstigere Versicherungsmöglichkeiten bei der Vivium Versicherungsgruppe
- Vorzugsbedingungen auf einem kompletten Leistungs- und Produktpaket der Banque Internationale à Luxembourg
- Vorzugsbedingungen für Ihren «Wüstenrot»-Bausparvertrag
- Vorzugsbedingungen auf den Zusatzkrankenversicherungen der DKV Luxembourg
- die kostenlose Mitgliedschaft bei der «Patienteverriedung» (Verein zur Verteidigung der Patienteninteressen)

### ... informiert Sie durch

- die gratis Zustellung der Monatszeitschrift OGBL - Aktuell sowie anderer Schriften
- seine verschiedenen Websites [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu), [www.deutsche-grenzgaenger.lu](http://www.deutsche-grenzgaenger.lu), [www.facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu), [twitter.com/OGBL\\_Luxembourg](https://twitter.com/OGBL_Luxembourg)
- gratis Weiterbildungsangebote (Arbeits- und Sozialrecht sowie Gewerkschaftsangelegenheiten)



# OGBL

LE SYNDICAT N°1 AU LUXEMBOURG

OGBL Service Gestion des Membres  
31, avenue Grande-Duchesse Charlotte  
L-3441 Dudelange  
Tél.: (+352) 51 50 05 555 Fax: (+352) 51 50 05 282  
[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu) e-mail: [affiliation@ogbl.lu](mailto:affiliation@ogbl.lu)